
Procédure :	Sauvegarde	Contact AJ UP :	+33 (0)4.79.70.86.75
Jugement :	18/04/2023	Dossier :	SAS DL AUTO ZA des Grands Prés 73130 SAINTE-MARIE-DE-CUINES SIREN n°353 341 639
Vos réf. :			
Bureau :	5 Avenue du Général de Gaulle 73000 Chambéry		
Nos réf. :	53879/VR//VR/00 – Chambéry		
Objet :	Note de présentation		

Chambéry, mai 2023

PROCEDURE COLLECTIVE
SAS DL AUTO
ZA des Grands Prés / 73130 SAINTE-MARIE-DE-CUINES TIGNES

NOTE DE PRESENTATION

Tribunal de Commerce de CHAMBERY :

Procédure de sauvegarde :

Juge-Commissaire :

Mandataire Judiciaire :

Administrateur Judiciaire :

18 avril 2023

Madame Aurélie ROUSSEAU

SCP BTSG – Maître Clément THIERRY

SELARL AJ UP représentée par Maître Vincent ROUSSEAU

Date-limite pour le dépôt des offres : non fixée

Offres à remettre à l'Administrateur Judiciaire en 3 exemplaires.

Tous les éléments donnés dans ce dossier de présentation le sont à titre purement indicatif et ne sauraient revêtir une quelconque valeur contractuelle.

Annexes

Toutes les annexes nécessaires à l'étude de l'entreprise et la présentation d'une offre de reprise sont accessibles via une data-room électronique. L'accès à cette dernière sera communiquée à réception de l'engagement de confidentialité et de la justification de la capacité technique et financière à intervenir du candidat dans ce dossier.

ACTIVITE

Garage idéalement situé à l'entrée de SAINTE MARIE DE CUINES sur un axe routier, en face d'INTERMARCHE qui a fait l'objet d'une rénovation complète et qui constitue une locomotive commerciale pour la zone.

Vaste hall d'exposition lumineux permettant de développer une activité de vente de véhicules / Très bonne visibilité de la route.

Station-service avec automate /TOTAL ENERGIES – Clientèle : essentiellement les porteurs de cartes TOTAL

Station de lavage haute-pression disposant de 2 pistes – 2 Aspirateurs

Mécanique : Réparation / Entretien /Vidange / Toutes marques / Pneumatiques

Clientèle : locale, touristique, particuliers, professionnelle liée aux travaux de la liaison ferroviaire Lyon/Turin

Activité sur l'ensemble de l'année

CHIFFRES CLEFS DES DEUX DERNIERS EXERCICES :

31/12/2020 – CA 704 913 € - Perte : 10 449 €

31/12/2021 – CA 629 119 € - Perte : 2 915 €

ELEMENTS DU PERIMETRE DE LA CESSION

a/ Éléments incorporels

b/ Éléments mobiliers corporels Ils comprennent les meubles et les matériels d'exploitation.

Équipement et outillage complet : 5 ponts élévateurs dont 1 pont 4 colonnes Géométrie / 3 ponts 2 colonnes / 1 pont ciseaux - Montage roues et équilibrage - Appareil pour nettoyage des climatisations - Décalamineur Flex Fuel (en location) - 2 bancs de diagnostic – BOCSH – WURTH. Un Quad équipé d'une lame de déneigement / Une remorque...

Station de lavage MADIC 2 pistes – 2 aspirateurs – Borne de gonflage (en location)

Afin de visualiser au mieux le matériel disponible, un inventaire complet a été dressé pour les besoins de la procédure. Ce document est accessible dans la data-room. Il est rappelé aux repreneurs, que chaque matériel en pleine propriété dont la reprise est envisagée doit faire l'objet d'une offre de prix individualisée.

c/ Bâtiment d'exploitation-Bail commercial notarié- 3/6/9 - 31 juillet 2019

Nature du bâtiment	Local à usage de garage automobiles, distribution de carburant, station de lavage... d'une surface d'environ 550,15 m ²
Durée	9 années – Terme : 31 juillet 2028 Faculté de résiliation triennale
Montant du loyer HT annuel	34 087 € HT Loyer appelé mensuellement d'avance Révision tous les 3 ans : Indice ILC / Indice de base : 114,64 (premier trimestre 2019)
Montant du dépôt de garantie versé	Néant

Le repreneur devra indiquer au Tribunal, s'il entend demander ou ne pas demander, le transfert du bail commercial.

Nantissements : REPRISE DES CONTRATS DE PRÊT BÉNÉFICIAIRE D'UNE SURETÉ L642-12 al 4 - Néant

STOCK DE PIÈCES DE RECHANGES, PNEUMATIQUES, HUILES ET ACCESSOIRES

Un inventaire contradictoire sera dressé à la date de reprise pour les marchandises, pneumatiques, consommables, pièces de rechange, présents dans les stocks et ateliers. Le repreneur devra indiquer la valorisation retenue, en prenant, exclusivement, comme base de calcul la dernière facture d'achat du ou des produits correspondants.

PERSONNEL

La société est soumise à la convention collective : automobile services : 3034
Elle emploie à ce jour outre le dirigeant : 2 salariés se répartissant comme suit :
1 Secrétaire comptable polyvalente /temps complet
1 Agent de propreté /temps partiel (10 heures par mois)

CONTRATS DE LOCATION/CREDIT-BAIL/PRESTATIONS DE SERVICE / FOURNITURES

Le repreneur devra indiquer au Tribunal, s'il entend demander ou ne pas demander, le transfert des contrats en cours. Les principaux contrats sont repris dans la data room.

COMPTES CLIENTS/COMPTES BANCAIRES/AUTRES CRÉANCES

Les comptes "clients", les comptes bancaires ainsi que les autres créances figurant à l'actif du bilan de la société, ne sont pas inclus dans le périmètre de reprise.

CESSION - MODE ET DATE

Selon les termes de l'article L.642-8 du Code de Commerce, alinéa 1, le Tribunal peut confier au cessionnaire et sous sa responsabilité, la gestion de l'entreprise cédée, "dans l'attente de l'accomplissement de ces actes et sur justification de la consignation du prix de cession ou d'une garantie équivalente".

Le repreneur indiquera la date de prise de possession souhaitée. Toute personne intéressée est invitée à se rapprocher de l'Administrateur Judiciaire pour se faire communiquer un dossier de présentation complet de l'entreprise.

SELARL AJ UP
Vincent ROUSSEAU